

LE PETIT JOURNAL



Juin 2013

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Serge Silveti
06.79.79.94.67

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

LE MOT DU MAIRE



Nous constatons régulièrement des incivilités sur notre commune. Des « petites » choses dans certains cas : fleurs arrachées, objets déplacés... Des choses bien plus graves dans d'autres cas...

Suite au vandalisme à la salle du terrain de foot, puis à l'incendie du garage du même local, des plaintes ont été déposées à la police de Verdun par la CODECOM. L'enquête est difficile faute de témoins.

Dernièrement, grâce à une information transmise par un habitant, j'ai pu constater le vol de sable dans l'ancienne carrière d'Haudainville. Le relevé de l'immatriculation des véhicules a permis à la Police d'identifier le coupable. Une plainte pour vol à la commune et outrage à mon égard a été déposée.

Ce cas met en évidence l'importance du civisme de chacun d'entre nous pour signaler toute détérioration ou comportement incivique pour le bien-être de chacun au sein de notre village.

D'autre part, la recrudescence des vols doit inciter chacun d'entre nous à la vigilance et à l'observation de mouvements suspects dans son environnement.

Bien cordialement,

Votre Maire, Louis KUTSCHRUITER

ETAT CIVIL



Naissances :

- ✓ Louane Julia MALEZIEU, née le 25/04/2013
- ✓ Côme ANDRE, né le 17/05/2013

Décès :

- ✓ MAISSE Yannick le 4 mai 2013
- ✓ BOUSCASSE Pierre le 15 mai 2013
- ✓ CLIVIO Robert le 29 mai 2013 à VERDUN, ancien Conseiller Municipal de Haudainville.

- ✓ Baptême Républicain de Théo LEBEGUE le 11 mai 2013
- ✓ Noces d'or de Jean et Marie-Antoinette OTHMAR le 19 mai 2013

Spectacles LA BEHOLLE

Théâtre enfants et ados 22 juin à 20 h
Danse le 23 juin à 15 h
Théâtre adultes 14 juin 20 h 30

14 Juillet 2013 : fête républicaine dans la rue

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 28 juin 20 h 30



En ouverture du Conseil Municipal, Monsieur Pascal BOGGINI « Architecte D.P.L.G » est intervenu afin de faire le point sur l'avancement du dossier concernant la rénovation de l'ancien presbytère. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le choix qui avait été retenu et qui consiste en la transformation du presbytère en deux beaux appartements, de façon à ne pas modifier l'aspect du bâtiment et d'améliorer l'offre de location du parc communal.

Monsieur BOGGINI présente :

- l'avancement de ce dossier qui en est au stade de l'appel d'offres et doit encore être finalisé afin d'être publié fin mai par voie dématérialisée.
- l'aspect innovant du système de chauffage par géothermie de façon à pouvoir chauffer les trois bâtiments communaux qui sont, la Mairie, la maison du 1 rue des écoles et le presbytère ;
- et informe que la rénovation de ce bâtiment ne sera pas lourde, car pas de gros travaux de démolition, pas de travaux de toiture ni de charpente, pas d'ouverture à créer.

Monsieur BOGGINI indique également que pour lui, il n'est pas nécessaire de faire appel à un bureau de contrôle pour cette réhabilitation, cela permettra à la commune d'économiser une certaine somme sur ce projet, les travaux étant couverts par l'assurance du Maître d'œuvre et des entreprises. De plus, ce bâtiment n'est pas destiné à recevoir du public.

Après un débat avec tous les membres du conseil qui se sont exprimés individuellement, la décision collégiale est prise de ne pas faire appel à un bureau de contrôle.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BOGGINI pour les explications données à l'assemblée sur l'avancée de ce dossier.

DELIBERATIONS

Cimetière : reprise de concessions

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge SILVETTI, Adjoint au Maire, rapporteur de la procédure qui a été engagée dans le cimetière le 6 octobre 2006 et vise pour cette année 25 concessions, toutes les conditions requises en pareil cas et prévues par les lois et règlements ont été rigoureusement respectées.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la reprise de 25 concessions et la création d'un ossuaire.

Choix de l'entreprise :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire le choix d'une entreprise de Pompes Funèbres pour procéder au relevage des tombes déclarées en état d'abandon.

Trois devis sont étudiés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents retient l'entreprise GAILLARD ayant présenté un devis d'un montant de 10 850,00 €.

Modification budgétaire

Suite au vote du budget primitif, il y avait lieu de prendre en compte la reprise du déficit d'investissement (résultat de l'exercice N-1) sans tenir compte des restes à réaliser.

Pour régulariser cette situation, une délibération est nécessaire afin de modifier l'article 001 comme suit : 23 669,61€ au lieu de 18 970,00€.

La section d'investissement devant être équilibrée, une recette de 4 699,61€ sera inscrite à l'article 1641 (emprunt). Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette modification.

Informations diverses

Etat d'avancement de la traversée de HAUDAINVILLE : Rue de Verdun, la dépose des anciens lampadaires est terminée ainsi que la partie France Télécom, la pose des bordures de trottoir côté pair est commencée. Une réunion de chantier avec le Conseil Général a été organisée afin de régler certains points concernant la bande de roulement.

Bilan du vide grenier : le déroulement de cette manifestation fut cette année encore une réussite. Quelques 150 exposants étaient présents sans aucun professionnel pour cette édition. Malheureusement, la pluie s'est invitée en milieu d'après-midi.

COMMUNIQUE DE LA FAMILLE BOUSCASSE

« Nous avons été très touchés par les nombreuses marques de sympathie que nous avons reçues à l'occasion du décès de Pierre lors de la cérémonie d'adieu célébrée le 23 mai dernier en l'église d'Haudainville.

Nous remercions vivement les élus de notre Commune qui nous ont été d'un grand soutien au cours de ce douloureux évènement.

Pierre repose désormais en paix au cimetière de La Rochelle auprès de ses grands-parents. Il avait 23 ans. »

DES FLAMMES A LA LUMIERE ...

Comme chaque année, sur le territoire de Haudainville, anciennement les fours à chaux, le spectacle nocturne « DES FLAMMES A LA LUMIERE » retrace les évènements de la 1^{ère} Guerre Mondiale, notamment la bataille de Verdun, une page importante de notre histoire.

Les représentations commenceront le **vendredi 21 juin et s'étaleront jusqu'au 27 juillet 2013 inclus**.

N'oublions pas de souligner que 500 bénévoles donnent vie à ce spectacle.

Renseignements et billetterie : Connaissance de la Meuse
03 29 84 50 00 et www.spectacle-verdun.com

CENTRE AERE

Comme chaque année, la FOL (Fédération des Oeuvres Laïques) assure l'accueil des enfants nés de 2001 à 2009 au centre de loisirs **du 8 juillet au 2 août 2013 inclus**.

Attention : les inscriptions sont à faire **avant le 8 juin 2013** et les places sont limitées !

DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET « CIGEO » D'ENFOUISSEMENT DES DECHETS NUCLEAIRES A BURE

Le débat public sur le projet de centre de stockage profond réversible des déchets radioactifs appelé CIGEO (Centre Industriel de stockage GÉOlogique) a débuté le 15 mai avec l'ouverture du site internet de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) aux contributions des internautes : www.debatpublic-cigeo.org.

Il est essentiel que chaque Meusienne et Meusien puisse saisir l'opportunité de participer à ce débat et de s'exprimer librement. Chacun peut donc adresser ses questions et avis sur CIGEO à la CPDP via ce site ou lors des réunions publiques du débat.

14 réunions thématiques publiques se tiendront de mai à octobre 2013 (lieux et horaires communiqués sur le site).

INSCRIPTIONS A L'ECOLE D'HAUDAINVILLE

Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Edgar Gascon d'Haudainville (de la maternelle au CM2) pour la rentrée 2013 devront se rendre en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels munis :

- Du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance
- D'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires
- D'un certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école (uniquement pour les enfants ayant déjà été scolarisés dans une autre école)

La mairie leur délivrera un certificat d'inscription.

Les parents devront ensuite se rendre à l'école pour l'admission de l'enfant les vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, ou sur rendez-vous.

Pour les enfants nés en 2011, il est rappelé que les enfants doivent avoir deux ans révolus le jour de la rentrée et que l'admission ne se fera que dans la limite des places disponibles.

UN VILLAGE, UN TALENT



Dans la famille Neimer, la passion du moto-cross se transmet de père en fils.

Dans les années 70, Christian était un pilote reconnu, il fut champion de France 1974.

Depuis quelques années, c'est Florent, son fils, qui a repris le guidon.

En 13 ans de présence sur les circuits, il a été sacré 7 fois champion de Lorraine. Ces bons résultats sont le fruit d'un entraînement régulier, d'un style de pilotage sobre et très efficace et d'une moto toujours minutieusement préparée par son père.

Soutenu par quelques entreprises locales cette année, il est actuellement 2^{ème} du championnat, malgré une épaule douloureuse suite à une opération cet hiver. Le 9 mai, sur le circuit de Verdun, il a gagné facilement les 2 manches.

Nous lui souhaitons bonne chance pour cette fin de saison, en attendant que Lévy, 2 ans, prenne la relève dans quelques années.

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE : LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

« Le programme «Habiter Mieux », lancé sur le territoire de la Meuse en 2011, permet d'aider substantiellement les propriétaires occupants modestes qui engagent des travaux permettant de réaliser une économie d'énergie d'au moins 25 %. Le programme apporte en effet une prime complémentaire aux aides de l'Anah et le ménage bénéficie d'un accompagnement pour le montage de son projet et de sa demande de subvention. Selon les cas, des aides du Conseil Général ou d'autres collectivités permettent d'abonder le financement des travaux. Les objectifs initiaux du programme représentent le traitement de 250 logements par an pour la Meuse, au vu du nombre de propriétaires modestes potentiellement concernés par la précarité énergétique. Les réalisations ne sont pas à ce jour à la hauteur des enjeux relevés, principalement du fait du difficile repérage des ménages susceptibles d'être accompagnés. »

Alors, si vous êtes concernés, n'hésitez pas à vous renseigner car des crédits sont disponibles. Dans certains cas, des travaux simples et peu coûteux (comme l'isolation des combles perdus) permettent à eux seuls de réaliser l'économie d'énergie de 25 % et de rendre éligible aux aides du programme « Habiter Mieux ». Ce programme étant l'une des priorités de l'Anah, les ressources des propriétaires occupants seront appréciées au regard des plafonds majorés à compter du 1^{er} juin 2013.

Appui technique et administratif en matière de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé :

Secrétariat de la plate-forme départementale de lutte contre l'habitat dégradé
DDT de la Meuse – 14 rue Antoine Durenne – BP 10 501 – 55 012 Bar-le-Duc Cedex
ddt-habitatdegrade@meuse.gouv.fr - 03.29.79.93.64



Information sur le programme « Habiter Mieux » et les aides de l'Anah :

Délégation locale de l'Anah
DDT de la Meuse – 14 rue Antoine Durenne – BP 10 501 – 55 012 Bar-le-Duc Cedex
ddt-suh-ph@meuse.gouv.fr - 03.29.79.93.52 et www.anah.fr

PREVENTION CANICULE

On parle de CANICULE quand ces trois conditions sont réunies :

1. Il fait très chaud pendant la journée.
2. La nuit, la température ne descend pas ou très peu.
3. Cela dure depuis plusieurs jours.

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personnes âgées : Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur « Hyperthermie »

Enfants et adultes : Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température, donc je perds de l'eau : je risque la « déshydratation ».



Conseils :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Maintenir la maison à l'abri de la chaleur.
- Fermer les volets et les fenêtres aux heures les plus chaudes.
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses.
- Ne pas rester en plein soleil.
- Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe etc...).
- Boire environ 1,5 l d'eau bien répartie dans la journée,
- Donner des nouvelles à votre entourage.
- Si vous êtes seule, pensez à vous signaler à la Mairie.

BROCANTE DU 8 MAI

Sous un soleil radieux, notre brocante a eu beaucoup de succès malgré l'apparition de la pluie l'après-midi. Merci aux quelques 150 exposants qui ont pu profiter de cette journée pour vendre ou échanger divers articles, aux Petits Anons et au club des Aînés qui ont assuré la restauration et ont fait de cette journée une réussite.

MARCHE DES PETITS ANONS

Le **dimanche 19 mai** a eu lieu la traditionnelle marche de l'association des Petits Anons. Le beau temps n'était malheureusement pas au rendez-vous, la pluie n'a pas cessé de la matinée. Seuls 41 courageux randonneurs ont participé. Dommage, car les différents parcours tracés dans les forêts de Haudainville et Sommedieu étaient magnifiques. Merci David et Laurent. L'association œuvre beaucoup, donne de son temps mais les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des efforts fournis.

DON DU SANG - MOBILISATION GENERALE !!!

Le **Jeudi 8 août 2013** à HAUDAINVILLE aura lieu une collecte mobile de don du sang. Il en existe 40.000 en France.

Le don de sang dit « total » est le don le plus courant.



Le sang c'est quoi ?

Le sang est indispensable au fonctionnement du corps humain et est composé de plaquettes, plasma, globules rouges et globules blancs (appelés aussi leucocytes). Il permet à l'EFS (Etablissement Français du Sang) de fabriquer et d'attribuer des produits sanguins labiles et de soigner chaque année un million de malades.

En France, le donneur doit avoir atteint l'âge de la majorité (18 ans) et peut donner jusqu'à la veille de ses 71 ans. Il doit avoir une masse minimale de 50 kilos et peut donner 6 fois par an pour un homme et 4 fois par an pour une femme en respectant un délai d'au moins 8 semaines entre chaque don.

Pourquoi donner :

Les besoins augmentent de manière forte sur un rythme de 1 à 3 % par an. La principale raison est l'allongement de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation du nombre de maladies nécessitant l'utilisation d'une thérapeutique transfusionnelle. Aujourd'hui on transfuse de plus en plus à des âges avancés de la vie (2/3 des personnes transfusées ont plus de 60 ans) et cette tendance risque de s'accroître encore à l'avenir compte tenu du vieillissement de la population.

Les patients traités par chimiothérapie lourde pour leucémie et/ou cancer nécessitent une grande quantité de produits sanguins. Il faudrait être en permanence à 14 jours de stock. Les globules rouges ne se conservent que 42 jours d'où l'importance de donner régulièrement.

Le don de sang en 4 étapes :

1 - *L'inscription* : Cette première étape est incontournable. Elle permet de recueillir les renseignements nécessaires pour constituer le dossier du donneur. Pour un premier don, se munir d'une pièce d'identité.

2 - *L'entretien médical* : Cet entretien est confidentiel et couvert par le secret médical.

3 - *Le prélèvement* : Une poche de 450 à 480 ml environ est prélevée ainsi que des tubes échantillons sur lesquels seront effectués les contrôles et tests. Durée du prélèvement : entre 5 et 15 minutes. Cependant entre l'entretien préalable, le repos nécessaire après don et la collation, il faut compter entre 30 et 45 minutes.

4 - *La collation* : Collation et boissons sont offertes après le don pour prévenir un éventuel malaise appelé « malaise vagal ». Ce malaise sans gravité est lié à une baisse passagère de la tension artérielle.

Bien boire après un don (jus de fruit, eau) permet également de remplacer plus rapidement le volume sanguin prélevé.

Eviter de pratiquer un sport de façon intense après le don (compter environ 72 heures) et s'abstenir de fumer pendant au moins 2 heures.

8800 dons de sang sont nécessaires chaque jour en France.



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Romain Sismondini – Melle Valérie Ciré – Mme Sandra Prot – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti.